



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-127

Conseil municipal du 28 septembre 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, VIEAU André-Jean, RIALET Myriam, AUNEAU Olivier, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, BOYER Bertrand, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, CHAUVET-GUERIN Aurélien, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, JUTEAU Antoine, DANIEAU François, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Excusée(s) : BILLARD Catherine

Pouvoirs : BILLARD Catherine à Nathalie POIRIER

Secrétaires séance : Renan KEVADEC et Antoine JUTEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 35

Date de la convocation : 22/09/2026

Date de la publication : 30/09/2026

2026-127 URBANISME - DENOMINATION D'UNE VOIE « RUE LOUISE LABE »

Rapporteuse : Mireille LOIRAT

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OAP dite « Clos géréon » inscrite au Plan Local d'Urbanisme de la commune historique de Saint-Géréon, la commune a délivré à la société BATI AMENAGEMENT un Permis d'aménager le 10 mars 2026.

Le programme de travaux comporte entre autres la création de 12 lots à bâtir individuels, ainsi que la création d'une nouvelle voie à sens unique, reliant la rue du Clos Géréon au chemin du Clos Géréon, d'espaces paysagers ainsi que des espaces de collecte des déchets.

Dans le cadre de l'ouverture à la circulation de cette voie privée, il est proposé de dénommer cette voie « rue Louise Labé », poétesse française de la Renaissance (voie située à proximité du boulevard Montaigne).

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Permis d'aménager PA04400324W3004 accordé le 10 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

CONSIDÉRANT que la dénomination des voies est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

Après avis de la commission urbanisme et transitions en date du 16 septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

APPROUVE la dénomination suivante pour la voie reliant la rue du Clos Géréon au chemin du Clos Géréon conformément à la cartographie jointe en annexe : rue Louise Labé.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Renan KERVADEC



Antoine JUTEAU

